

Questions orales

M. McKenzie: J'espère que le ministre songe à entreprendre d'autres démarches à Washington.

LES DÉCLARATIONS ATTRIBUÉES À UN FONCTIONNAIRE DU
DAKOTA DU NORD

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, le procureur général du Dakota du Nord a déclaré que le gouvernement canadien ne pourrait empêcher la réalisation du projet de dérivation Garrison et qu'on ne tiendrait pas compte des recommandations de la Commission internationale mixte. Le ministre a-t-il ait des démarches auprès du gouvernement du Dakota du Nord pour protester contre ces déclarations abominables?

● (1440)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je n'ai pas envisagé la possibilité de m'élever contre ces déclarations qui sont aussi inacceptables pour moi qu'elles le sont pour le député.

Je crois qu'il importe de tenir compte du fait que le nouveau projet de loi dont a parlé le député stipule expressément qu'aucun des fonds ne pourront servir à des travaux de construction susceptibles de dériver les eaux qui coulent vers le Canada. En fait, cette précision répond aux préoccupations du député, du moins pour le moment, comme elle répond à celles du gouvernement canadien. Nous aurions été bien plus contents si les fonds n'avaient pas été réaffectés, mais il reste qu'une disposition interdit de les utiliser de la manière que j'ai décrite.

* * *

LES PENSIONS

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RETIRER LE BILL C-131

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Merci, madame le Président. Grâce à la gentillesse et à l'amabilité de mes collègues de caucus qui ont pensé que je devrais poser aujourd'hui deux questions importantes . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Ce sera bien la première fois.

Mme le Président: A l'ordre. J'ai accordé la parole au député pour qu'il pose une question. Je voudrais qu'il le fasse.

M. Benjamin: Je voulais juste m'assurer qu'on pouvait m'entendre. C'est aussi parce que ma mère, qui fête son 78^e anniversaire aujourd'hui, se trouve dans la tribune.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: En l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social j'adresse ma question au premier

ministre. Comme 2.4 millions de retraités canadiens, je voudrais savoir et ma mère voudrait savoir également pourquoi il va réduire l'augmentation de sa pension de vieillesse et s'il va s'engager à demander à ses collègues du Cabinet de faire amende honorable et de reconsidérer et retirer le bill C-131?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député souhaite, j'en suis sûr, que sa mère sache la vérité au sujet de ce projet de loi.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je trouve rassurant de l'entendre demander au gouvernement de dire la vérité afin que sa mère puisse la comprendre. Je tiens à signaler au député que nous n'avons nullement l'intention de réduire la pension de vieillesse.

M. Benjamin: Réduire son augmentation.

M. Trudeau: Au contraire, nous allons continuer—oui ce sont les paroles employées par le député. Le gouvernement continuera à augmenter la pension de vieillesse. Nous avons l'intention de l'augmenter de 6 p. 100 en 1983 et de 5 p. 100 en 1984. Nous espérons que l'inflation se situera à 6 p. 100 ou moins en 1983 et à 5 p. 100 en 1984. Grâce à la coopération de tous les députés et des gouvernements provinciaux, nous espérons pouvoir maintenir l'inflation à 6 p. 100; les bénéficiaires de la pension de vieillesse toucheront alors une augmentation correspondant exactement à la hausse de l'indice des prix à la consommation.

LA SITUATION DES VEUVES DE CHEMINOTS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, je me permets de reprendre le premier ministre sur un point mineur. J'ai parlé d'augmentation réduite des pensions.

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Comme des milliers de cheminots à la retraite, et comme ma mère qui est la veuve d'un cheminot, je voudrais savoir s'il empêchera ou non les sociétés ferroviaires de priver les veuves de leurs prestations de retraite à l'âge de 70 ans et de leur supprimer leur laissez-passer.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je suis absolument persuadé que la mère du député est une femme intelligente et qu'elle-même ou son représentant a négocié ferme avec le CP les modalités du régime de prestations de retraite. Je pourrais peut-être la rencontrer plus tard pour en savoir davantage sur l'entente réelle qu'elle ou son groupe d'employés a conclue avec le CP. Ce que je veux dire, c'est que le gouvernement n'a pas d'ordres à donner au CP au sujet des pensions qu'il accorde. Ces prestations résultent des conventions collectives, je suppose, et nous n'avons par conséquent absolument pas le droit d'intervenir pour forcer le CP à hausser ou diminuer les pensions.